

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16536

présenté par  
M. Castellani

-----

**ARTICLE 7**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article augmentant de deux ans l'ouverture des droits à retraite dans le régime général faisant ainsi passer l'âge légal du départ à la retraite de ce régime de 62 à 64 ans.

L'auteur de cet amendement souhaite rappeler que cette mesure n'apparaît en rien justifiée ni en des termes financiers ni du point de vue de la justice sociale.

Il souhaite également attirer l'attention de la représentation nationale sur le fait que d'autres moyens existent pour éviter le dérapage budgétaire du système des retraites à moyen terme. A cet effet, une plus ample participation du capital au financement de notre système des retraites permettrait d'éviter le report de l'âge légal du départ à la retraite dans le régime général.